



NOUVELLES IMAGES d'HAÏTI

Le mensuel du Collectif Haïti de France

EDITORIAL

mai 2014 - n°129

SOMMAIRE

Page 1

L'ARTICLE DU MOIS

« **Le règne de l'impunité** » ?

Page 3

Les nouvelles de NIH ont une énergie durable

Page 4

VU DANS LA PRESSE & L'EDITION

Procès d'un chef de gang haïtien

Epidémie de chikungunya en Haïti

L'ACTUALITE DU CHF

Départs et arrivées au CHF

Le 10 mai, on célébrait, en France, l'abolition de l'esclavage. Le 18 mai, les Haïtiens fêtaient la création de leur drapeau national, emblème de l'Indépendance d'Haïti. Les idées d'égalité, de justice, de liberté étaient ainsi à l'honneur. Célébrer le passé c'est bien, en transmettre la mémoire aussi, mais c'est aujourd'hui que l'égalité, la justice et la liberté doivent se vivre, c'est aujourd'hui qu'elles se cherchent encore. Il en va de notre responsabilité à tous.

Au début du mois, le cinéaste haïtien Arnold Antonin, était de passage à Paris pour son film « *Le règne de l'impunité* », qui n'est malheureusement pas encore distribué en France. Entre deux trains, il nous en a remis une copie. Nous nous sommes réunis pour regarder le film et nous avons décidé de vous en parler.

L'ARTICLE DU MOIS

« **Le règne de l'impunité** » ?

De manière saisissante, le documentaire « *Le règne de l'impunité* » brosse les temps forts de l'impunité en Haïti de 1957 à nos jours. Même si le tempo est très rapide et si bien des spectateurs, notamment français, auraient besoin d'un repère historique, l'importance des massacres et des violences qui se sont succédés en Haïti est telle qu'il convient de ne pas les oublier. La question de l'impunité est une question pour aujourd'hui.

L'historienne Gusti-Klara Gaillard-Pourchet, dans un article paru dans *Le Nouvelliste*, rend notamment compte de la période noire 1957-1986 au cours de laquelle on identifie quatre grands groupes de victimes. « *Il y a d'abord des arrestations généralement suivies de disparitions à l'encontre des partisans du candidat Déjoie défait lors des élections*

de 1957 dont la manipulation des votes est un fait historique établi. Puis ce sont les rafles dans le milieu syndical et les mouvements politiques clandestins au cours des premières années de la dictature duvaliériste. Certes les sigles comme PEP¹, UNMES², PUCH³ etc. sont mentionnés (sans indication sur leur signification) mais en regard aucune référence aux types de luttes conduites par ces structures n'est indiquée. Or celles-ci sont de nature différente et leur filiation au combat démocratique émergé en 1946 est par ailleurs à peine décelable.

Il y a ensuite des arrestations de gens qui ne savent vraiment pas la raison de leur incarcération. Un soupçon sur une personne pouvait entraîner la foudre

¹ Parti de l'Entente Populaire

² Union des Maîtres de l'Enseignement Secondaire

³ Parti Unifié des Communistes Haïtiens

de serviteurs du régime duvaliériste, de macoutes. Une simple suspicion était une raison suffisante pour incarcérer quiconque, aller voir quand un lien de parenté avec un "kamoken"⁴ existait ; combien d'arrestations et d'exécutions sur cette seule base sont à déplorer ! Il y a enfin un quatrième groupe, celui des gens ayant participé au régime duvaliériste et qui, s'en écartant, se retrouvent du même coup dans le viseur implacable de la répression. »⁵

La question de l'impunité est une question pour aujourd'hui. Le film a fait naître chez nous mille questions, nous les avons envoyées à Arnold Antonin. Voici notre échange.

CHF - Quel était votre objectif en réalisant ce film ?

AA - J'avais en fait plusieurs objectifs :

1. Dans un pays où la majorité de la population a environ 20 ans et ignore l'histoire récente et où il y a un mouvement de réhabilitation de la dictature, faire voir aux jeunes la nature et l'ampleur des crimes restés impunis en Haïti, en particulier pendant les 28 ans du pouvoir totalitaire des Duvalier.

2. Montrer que le dessein duvaliériste d'écraser la dignité des Haïtiens et d'en faire des larves humaines a échoué car il y a eu des femmes et des hommes courageux, souvent des jeunes, qui se sont révoltés et qui se sont battus contre l'oppression et l'arbitraire.

3. A un moment où des compatriotes se battent pour que JC Duvalier soit jugé pour crimes contre l'humanité, pousser à un débat sur la justice et les effets de l'impunité. Faire sentir que ses effets sont comparables à ceux du séisme du 12 janvier 2010, qui a tellement marqué les esprits.

CHF - Ce qui nous a frappés, c'est l'importance de cette résistance à Duvalier. Le nombre et la variété des témoins que vous avez filmés, de différents milieux, beaucoup de femmes. Comment avez-vous pu les joindre et pourquoi ont-ils accepté de témoigner ?

AA - Je fais partie de cette histoire. Beaucoup de ces victimes étaient mes amis et mes camarades depuis l'adolescence. Avec en outre le soutien du Comité de lutte contre l'impunité ainsi que d'autres démocrates haïtiens, ces témoins ont accepté volontiers de s'entretenir avec moi partout où ils se trouvaient. Je dois dire cependant que certains, dont les témoignages auraient été importants, m'ont avoué soit qu'ils avaient peur, soit qu'ils ne

voulaient plus remuer le passé. Quant aux bourreaux et aux complices, ils ont refusé de parler et c'est dommage.

CHF - Cette résistance était-elle organisée et comment ? Y avait-il plusieurs réseaux de résistance ? L'action des radios, des journalistes, pour diffuser l'information ? Certains se demandent si des artistes comme Manno (Charlemagne) et Marco, comme Jean-Marie Daudier avec la chanson "Lè m pa wè solèy la" n'ont pas joué un rôle important eux aussi ?

AA - Je me réjouis que ce film soulève autant votre intérêt pour l'histoire. Je devrais vous donner toute une bibliographie plutôt. Mais j'ai moi-même déjà réalisé 6 documentaires sur le sujet dont le premier « *Duvalier accusé* » en 1973, suivi de « *Haïti le chemin de la liberté* » qui touchent toutes ces questions.

Il faut se rappeler qu'il y a eu plus d'une vingtaine de tentatives de soulèvement armé contre la dictature, avec des commandos armés venus souvent de l'étranger. Mais il y avait en outre des organisations clandestines, soit communistes, soit chrétiennes, qui essayaient d'organiser la résistance au niveau des étudiants et des masses populaires afin de faire face à l'oppression des nazis créoles.

L'action des journalistes a été fondamentale à partir des années 80 dans la diffusion de l'information et de l'esprit de résistance.

Des artistes comme Manno Charlemagne et des troupes comme « Solèy lèvé » ont joué un rôle très important. Dès le début de la dictature il y a eu beaucoup de résistance culturelle, comme Karako bleu etc...

Mon film « *Le droit à la parole* » est une reconstitution des activités des journalistes de Radio Haïti dans le contexte de la répression du 28 novembre 1980 contre la presse, les partis politiques et les artistes.

CHF - Des protestations et des soutiens ont eu lieu à l'étranger : quel a été l'appui de la diaspora, d'associations comme la Cimade ? Quel fut, en général, le rôle de la communauté internationale ?

AA - A l'étranger il y a eu un soutien certain à la résistance intérieure à travers toute sorte d'actions. Il faut se rappeler les nombreuses réunions comme la participation d'Haïti au Tribunal Bertrand Russell II sur l'Amérique latine à Rome et à Bruxelles, la rencontre de Panama, les actions de dénonciation en Europe, en Amérique du nord et en Amérique du sud.

Avec la publication de nombreuses revues, j'étais moi-même un des dirigeants de la Fédération des étudiants en Europe et rédacteur en chef de tribune des étudiants.

⁴ nom donné par François Duvalier, à ses opposants, dans un discours. Du nom d'un médicament contre la malaria (paludisme), Camoquin

⁵ <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/127898/A-qui-profite-le-crime-A-qui-profite-limpunite.html>

Dans un premier moment les résistants à l'étranger agissaient dans la clandestinité, eux aussi. Avec l'accession de Jean-Claude Duvalier et la naissance de l'Action Patriotique, il y a eu de nombreuses manifestations de rue contre la dictature. Nous en avons organisées même au Venezuela.

Quand à la communauté internationale, il faut dire qu'il y a eu une vraie complicité des gouvernements occidentaux, malgré des frictions passagères, avec la dictature des Duvalier. Il ne faut pas oublier que le mur de Berlin n'était pas encore tombé et que Duvalier qualifiait de communistes tous ceux qui s'opposaient à son régime, pour s'attirer les bonnes grâces de ces puissances.

CHF - Même si vous traitez essentiellement de la période des Duvalier, vous montrez que l'impunité est omniprésente dans l'histoire d'Haïti. L'un des témoins, Michel Hector, Président de la Société Haïtienne d'histoire et de géographie, explique cela comme une conséquence de l'esclavage. Existe-t-il d'autres facteurs? Vous semblez ne pas considérer ce phénomène comme une fatalité puisque vous citez la phrase suivante d'une des mères argentines de la Place de Mai : "Il ne faut pas rester chez soi à pleurer. Il faut sortir revendiquer". Ailleurs, vous posez la lutte contre l'impunité comme un indispensable support de l'évolution du peuple haïtien et de la résolution de ses problèmes de tous ordres. Pouvez-vous redire vos arguments pour nos lecteurs ?

AA - On peut sans crainte de se tromper affirmer que l'impunité et l'absence de justice sont parmi les causes principales de la situation d'arriération politique, sociale et économique de ce pays où seul le mal est récompensé. L'assujettissement du pouvoir judiciaire et l'impunité sont le garant d'un

système politique prédateur et d'une économie productrice de pauvreté qui excluent la grande majorité de la population de la citoyenneté et condamnent à la mort ou à la sclérose les vraies élites intellectuelles et sociales.

Il est indispensable pour que le pays fasse un saut vers le progrès, qu'il y ait une rupture avec les habitudes et pratiques du passé, avec l'impunité. C'est une condition indispensable pour arriver à un Etat de droit. On sort souvent l'argument qu'il faut une réconciliation nationale pour avancer. J'ai entendu des jeunes y recourir. Pour qu'il y ait réconciliation, il faut la vérité et la justice. Il faut que les coupables soient punis et qu'il y ait réparation. Il faut finir avec les parodies de justice, il faut un pouvoir judiciaire indépendant.

Ces premières réponses d'Arnold Antonin laissent ouvertes de nouvelles questions sur l'histoire d'Haïti, sur l'impunité généralisée, sur l'absence de justice et sur une certaine réhabilitation politique actuelle. Retenons aussi les propos d'un avocat interrogé par le réalisateur. Bien évidemment, l'impunité n'est pas une tare endémique propre à Haïti, mais il y a quand même peu d'endroits où un avocat, ayant exactement les mêmes pratiques, sachant bien que les paroles s'envolent, les films restent, s'exprimerait ainsi, sans retenue aucune: « L'avocat n'a pas d'état d'âme. Il suffit que quelqu'un se présente à mon cabinet et m'expose son problème. Je lui dis ce que cela lui coûtera. Il me paie, c'est tout. » « Est-ce valable dans le cas de Jean-Claude Duvalier ? » lui est-il demandé « Ah ! J'ai déjà commencé à sabrer le champagne ! »

Dans le prochain numéro de Nouvelles Images d'Haïti, celui de juin, vous trouverez les réponses d'Arnold Antonin.

Les nouvelles de NIH ont une énergie durable

N°127 (Mars 2014) : Le tourisme haïtien : dans le sillon de la République Dominicaine ou sur une nouvelle voie de développement ?

Interview de Melinda Wilson par Dady Chery paru dans un communiqué du Comité pour la Libération de Matulnès – Europe

Experte en horticulture, Melinda Wilson est une vacancière soucieuse de l'environnement, qui connaît très bien l'Île à vache. Elle y a effectué un séjour de 3 semaines en février 2014. (...)

« Pour conclure, j'aimerais dire que l'Île-à-vache est un joyau que les habitants ont su conserver et aussi exploiter de façon respectueuse depuis des décennies, sans aide gouvernementale et dans l'oubli total. Il est ironique qu'au nom d'un "développement durable et écologique" on ait commencé à abimer l'une des dernières îles intouchées des Antilles, au lieu de la

préserver, d'en faire un parc naturel et d'aider les habitants à avoir une vie moins difficile, et de faire en sorte qu'elle conserve son authenticité et son cachet unique. On s'apprête donc, sous prétexte de développement, à détruire toute cette beauté et cette harmonie. Quand on pense que l'on veut construire un aéroport international et que les habitants n'ont même pas une navette maritime pour se rendre aux Cayes! Posons-nous la question: quels genres de touristes voudront aller passer des vacances dans une île où on aura baffoué les droits des habitants et détruit l'environnement? »

VU DANS LA PRESSE ET L'EDITION

Haïti Libre – dimanche 18 mai 2014 - Ouverture en France du Procès d'un Chef Gang de «chimères»

Lundi, s'ouvrira en France, le procès du Chef de gang haïtien Amaral Duclona, alias « *Berthone Jolicoeur* », 34 ans, accusé de l'enlèvement, de la séquestration et de la mort d'un chef d'entreprise franco-haïtien, Claude Bernard Lauture, en 2004 à Port-au-Prince. Rappelons qu'à cette époque « *Berthone Jolicoeur* » était le Chef d'un des gangs de « chimères », activistes armés, se réclamant d'Aristide, à Cité Soleil. Le 6 janvier 2004, l'homme d'affaire Claude Bernard

Lauture était enlevé par un groupe d'hommes armés. Quelques heures plus tard, dans un appel téléphonique Claude Bernard Lauture, indique qu'il sera relâché contre paiement d'une rançon de 100,000 dollars (...) L'enquête révélera que le numéro de « *Berthone Jolicoeur* » a été appelé à 21 reprises le jour de l'enlèvement. Ce téléphone était également utilisé régulièrement pour appeler le contact de Duclona à la présidence (J-B Aristide à l'époque). (...)

Le Parisien - lundi 19 mai 2014 - Le milicien des Chimères aux assises

L'ancien chef des Chimères, milice haïtienne à la solde de l'ex-président d'Haïti Jean-Bertrand Aristide, est jugé cette semaine devant la cour d'assises de Paris pour l'enlèvement et le meurtre d'un chef d'entreprise franco-haïtien, Claude-Bernard Lauture, à Port-au-Prince. (...) La demande de rançon aurait été formulée uniquement pour détourner les regards du véritable but de l'opération : l'assassinat de Claude-Bernard Lauture. (...) La veille du kidnapping, le chef

d'entreprise participait à une réunion politique anti-Aristide, relève encore Me Morice, qui voit planer sur cette affaire « *l'ombre de l'intervention* » de l'ex-président d'Haïti. (...) c'est pour son implication dans un autre assassinat, celui de l'ancien consul honoraire de France en Haïti, qu'il a été arrêté en 2009 en République dominicaine, où il avait fui en 2004, avant d'être extradé vers la France.

Le Nouvelliste - lundi 27 mai 2014 - Pour une vision globale de l'épidémie de chikungunya en Haïti!

L'épidémie de chikungunya ne cesse de se propager, atteignant les dix départements géographiques et sanitaires de l'île en moins de deux mois avec un bilan très alourdi en dépit d'un monstrueux décalage entre les chiffres officiels et les estimations officieuses. Et l'on se demande : s'agit-il d'une fatalité ou un passage apocalyptique ? Une question assez pertinente et dont les réponses peuvent être diversifiées selon le fil conducteur des intervenants.

Mais pour nous disciples d'Hypocrate, si nous prenons le soin de bien analyser les principaux déterminants de la santé ou les facteurs qui concourent à l'éclosion des maladies, notamment notre environnement physique, nous pouvons avancer avec aisance que cette épidémie est loin d'être une fatalité. Sinon la résultante de la déficience de nos politiques de santé publique.

L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE

Départs et arrivées au Collectif Haïti de France

Le CHF a organisé le 17 mai dernier son Assemblée Générale. Les rapports d'activités et financiers de l'année 2013 ont été votés par les participants, et le rapport d'orientation du Président a été présenté. Les participants à l'Assemblée Générale ont pu élire le nouveau Conseil d'Administration du CHF. Cette année, nous notons 3 départs au sein du Conseil d'Administration : Fatou Sall, Raphaël Beauzile et Frantz Cadet qui a endossé la responsabilité de secrétaire national pendant 6 ans. L'année 2014 est également l'occasion d'accueillir de nouveaux administrateurs au CHF : Stéphanie Barzasi, auteur

de l'ouvrage « *Haïti, de la perle au caillou* », et Régis Ponthieux, membre du GREF et de la Communauté haïtienne du Nord de la France. Nous disons également au revoir à Cindy Droque, après 4 années passées à la coordination du Collectif Haïti de France. Elle quitte l'association pour de nouveaux horizons. L'équipe salariée de la coordination compte désormais deux personnes : Anne Bertin en télétravail à Avignon, et Mathilde Ory, au siège à Paris, appuyée actuellement par deux stagiaires, Kelly et Muriel, et bientôt un(e) volontaire en service civique à partir de juillet 2014.

Nouvelles Images d'Haïti est un bulletin du Collectif Haïti de France - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris -

Comité de rédaction : Michèle BABINET, Ghislaine DELEAU, Adélaïde DE PERTAT, Gaëtan LESAGE,
Geneviève GREVECHE, Reynold HENRYS, Bernard LERAY, Fatou SALL.

Directeur de publication : Paul VERMANDE.

Tél : 01 43 48 31 78 / comiteredaction@collectif-haiti.fr/ www.collectif-haiti.fr